

quelconque au moyen de faibles cotisations s'accumulant sans efforts et sans grever le budget familial, s'impose à toutes les personnes désireuses d'assurer la dignité de leur vie en se protégeant contre les misères de la vieillesse ou de se créer un revenu modeste, mais fixe, à l'abri de toute vicissitude, augmentant d'autant le bien-être de la famille.

Elle est réellement humanitaire, cette tâche patriotique que poursuit la Caisse d'Economie Nationale et qu'elle accomplit avec un succès allant toujours en grandissant.

J. H.

Prêts d'argent

La Caisse Nationale prête son capital inaliénable, de préférence, aux municipalités, commissions scolaires, fabriques ou communautés religieuses, dans les paroisses où elle a déjà des sections établies. Si quelques-uns de nos percepteurs ou sociétaires connaissent quelques placements à faire dans leurs sections, ils nous rendraient service en nous communiquant les renseignements nécessaires.

LA DIRECTION.

Le fils de Joseph Prud'homme ayant besoin d'argent, se décide à tirer une traite sur son père.

Celui-ci, le jour de l'échéance, fait venir le coupable et d'un air digne : "Monsieur, lui dit-il, tirer ainsi sur son père, c'est le commencement du parricide."

Le salut par la prévoyance

Au lieu de vouloir tout centraliser, tout embrigader, je dirai même tout domestiquer, nos législateurs, qui parlent de temps en temps d'améliorer la situation des classes laborieuses, devraient bien jeter un regard du côté de nos sociétés de prévoyance. Est-ce que les résultats merveilleux obtenus dans tous les pays par l'initiative privée, les millions distribués, et cela sans avoir rien demandé, ni à l'Etat, ni à la personne, est-ce que ces résultats ne seraient pas de nature à leur indiquer la voie? Car, enfin, il n'y a pas à dire, le soulagement des classes pauvres, le voilà, par la mutualité, en plein fonctionnement effectif.

Donner des subventions est un projet qui, sans doute, fait le plus grand honneur à la conception de ses auteurs; mais, qui donc alimentera la caisse destinée à servir ces subventions?—l'Etat, dira-t-on. Mais, l'Etat ne possédant rien par lui-même, ne peut rien; si ce n'est prendre d'une main dans les poches du contribuable le double de ce qu'il lui donnera de l'autre main. Il est inconcevable, en effet, que pour procéder à la répartition de cette manne officielle, une nouvelle légion de fonctionnaires devra s'abattre comme des sauterelles sur le champ fertile des œuvres de prévoyance et de mutualité, et ne leur laissera, je le crains, que de maigres épis à glaner.